

Commune d'ANIANE

---

**DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'UNE INSTALLATION CLASSÉE  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
PROJET DE REMISE EN ÉTAT DE LA CARRIÈRE MIALANES – BIOCAMA**

---

**AVIS DU MAIRE**

Je, soussigné, Philippe SALASC, Maire de la Commune d'Aniane, compétent en matière d'urbanisme,

Émet un avis favorable de principe sur le projet de remise en état de la carrière Mialanes - Biocama.

Cet avis est assorti des réserves suivantes :

- Le projet veillera à garantir une visibilité plus importante aux résidents impactés par le projet, en particulier sur la pointe sud (phase 1 du projet) en modifiant la topographie prévue à ce stade ;
- Il ne devra pas porter atteinte aux zones humides présentes sur le site ainsi qu'à la végétation naturelle attenante (saulaie, peupleraie, etc...) ;
- Il devra s'intégrer dans le paysage existant et son impact devra être évalué par un professionnel reconnu par l'État avec des photo-montages en différents points du site. Pour mémoire, le projet se situe en limite du site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault » et dans le Grand Site des gorges de l'Hérault ;
- Il devra permettre un accès libre aux chemins ruraux et voies communales le traversant ;
- Il devra garantir un bon écoulement des eaux vers les points bas (gravières en eaux existantes) sans risques pour les riverains et permettant une protection optimale des chemins ruraux et voies communales (éviter les chemins ruisseaux). Les ouvrages et installations dédiés à cet aspect devront être correctement dimensionnés en anticipant les phénomènes météorologiques intenses prévus dans les prochaines décennies ;
- Il verra la plantation et l'entretien (deux années minimum) d'alignement d'arbres le long des chemins ruraux et voies communales. Les essences et variétés choisies devront provenir d'un fournisseur local et devront être adaptés au biotope local.

Fait à Aniane, le 29 juin 2022



Philippe SALASC

Maire d'Aniane